

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2021

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEFER, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT.

Absents excusés : Mmes et Mrs Rémi BELBEZE (procuration J. FABRE), Tommy TOLEDO (procuration A. SENESSE), Céline ROMAN (procuration F. GONZALEZ), André FALCOU (procuration C. DIEL-GETTO), Carmen LUZ (procuration B. DUCLOS).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Nathalie ROBERT** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

■ PUMPTRACK :

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée le projet de réalisation d'un pumptrack d'un montant HT inférieur à 100 000€. Il propose au Conseil Municipal que le choix de l'entreprise des travaux soit réalisé conformément à l'article 142 de la loi ASAP qui relève le seuil des marchés publics de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. Deux devis ont été reçus en mairie et examinés par la commission travaux :

- Entreprise COLAS
- Entreprise HURRICANE TRACKS

Le devis de l'entreprise COLAS a été retenu.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ AIRE DE JEUX :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une aire de jeux d'enfants et propose de se prononcer sur le devis établi par l'entreprise PAYSAGES SYNTHESES.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 22 juillet 2021.

Le Maire,

J. FABRE.

